

Société Civile Professionnelle
Laurence CABON
Huissier de Justice Associée
Résidence LE 48 - 9A, Bld 1848
B.P. 305
11103 NARBONNE CEDEX
Tél : 04.68.32.01.09
Fax : 04.68.32.10.06
FR4540031000010000335413D26
scpcabon@huissier-justice.fr

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	219.16
D.E.P. Art. A444-15 TRANSPORT	7.67
HT	226.83
TVA 20.00 %	45.37
TAXE FORFAITAIRE Art.302 bis Y CGI	
TTC (1)	
FRAIS POSTAUX	4.50
TTC (2)	276.70



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION DES LIEUX

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le Vingt Neuf Mars

Je soussigné Laurence CABON, Huissier de Justice
Membre de la Société Civile Professionnelle titulaire
D'un Office d'Huissier de Justice
Laurence CABON
Huissier de Justice Associé à NARBONNE
Résidence « Le 48 » - 9 A, Boulevard 1848, soussignés

A LA DEMANDE DE

CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DU LANGUEDOC ROUSSILLON, Banque coopérative régie par les art. L 512-85 et s. du Code monétaire et financier - S.A à directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital social de 295 600 000 Euros, inscrite au RCS de Montpellier 383 451 267, dont le siège social est sis 254, rue Michel Teule, BP 7330, 34184 MONTPELLIER agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié es qualité audit siège.

Elisant domicile en mon étude,

Ayant pour avocat constitué la SCP GOUIRY MARY CALVET BENET, Avocats associés inscrits au Barreau de NARBONNE 11100 y demeurant 56 Boulevard du Général DE GAULLE, laquelle constitution emporte élection de domicile en son cabinet.

AGISSANT A L'ENCONTRE DE

AVOVENTES

EN VERTU :

D'un acte exécutoire reçu par Maître Isabelle MORETTOT-GARAFFA, notaire à Lézignan-Corbières (11), en date du 29.10.2008, contenant prêt avec affectation hypothécaire.

Et d'un COMMANDEMENT de PAYER valant SAISIE IMMOBILIERE, délivré par acte de mon ministère en date du 03.03.2022.

Aux termes de l'article R322-1 du Code des procédures civiles d'exécution:

« A l'expiration d'un délai de huit jours à compter de la délivrance du commandement de payer valant saisie et à défaut de paiement, l'huissier de justice instrumentaire peut pénétrer dans les lieux désignés dans le commandement afin de dresser un procès-verbal de description, dans les conditions prévues par l'article R322-2. »

Et de l'article R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution:

« L'huissier de justice peut utiliser tout moyen approprié pour décrire des lieux et se faire assister par tout professionnel qualifié en cas de nécessité. »

Je me suis rendue ce jour à LEZIGNAN Corbières (11200), 7 Impasse du 24 février, sur la parcelle cadastrée section AD 399, et là étant, en présence de AVOVENTES propriétaire, j'ai procédé au descriptif du bien comme suit :

La Sarl CMDI, en la personne de son gérant, AVOVENTES, technicien en diagnostics, sise 4 rue des Lauriers, Villeroche la Crémade à 11200 FABREZAN est également présente pour effectuer les états diagnostics requis par la loi.

Ce Procès verbal comprend conformément à l'article R322-2 du Code des procédures civiles d'exécution:

1°) La description de l'Immeuble :

Situation et désignation de l'immeuble :

Commune de Lézignan Corbières (Aude) 11200, 7 Impasse du 24 février , une maison à usage d'habitation figurant au cadastre comme suit :

SECTION CADASTRALE	N° DE PLAN	ADRESSE	CONTENANCE
AD	399	Impasse du 24 Février	00ha 00a59ca

Origine de propriété

Le Bien ci-dessus désigné appartient en toute propriété à

suite à l'acquisition qu'ils en ont faite selon acte reçu par Maître MORETTOT-GARAFFA, notaire à Lézignan Corbières (11) le 29.10.2008 publié au Service chargé de la publicité foncière de Narbonne le 20.11.2008 référence d'enlissement 1104P02 2008P10092.

Orientation, Tenants et Aboutissants de l'immeuble :

La maison est une maison de village située en cœur de ville, près de l'église, dans un vieux quartier de la ville au fond d'une impasse. Elle est élevée de trois étages sur rez de chaussée, est orientée Est et est mitoyenne sur deux faces et demie.

Description des parties extérieures de l'immeuble (1) :

Les façades de la maison sont recouvertes d'un enduit jaune vieillissant. La maison donne en façade sur l'impasse. Elle dispose d'une courette intérieure au pignon Sud. Elle ne dispose pas de garage ni de possibilité de stationnement.

Entrée donnant sur le Salon (2-3) :

Porte d'entrée menuiseries bois et vitrée en moitié supérieure. Plafond et murs peints, soubassement des murs recouvert de pierres. Sol et plinthes carrelés. Une fenêtre menuiseries bois de deux ouvrants, double vitrage, sans volet en pignon Nord sur l'impasse. Une cheminée.

Un passage ouvre sur :

Une cuisine (4) :

Plafond peint avec pastilles halogènes, murs peints, sol et plinthes carrelés. Cette cuisine est équipée d'un évier de deux bacs inox.

Une salle d'eau (5)

Plafond blanc doublé avec présence de traces d'infiltrations. Murs recouverts de céramique murale sur tout le pourtour. Sol carrelé. Cette salle d'eau est équipée d'une douche, d'un lavabo et d'un WC. Un fenestron donne sur une courette carrelée en pignon Sud (6).

Premier étage :

Dans la cuisine, un escalier aux marches carrelées et nez de marches en bois donne accès au 1er étage.

Une chambre (7,8) :

Plafond et murs peints, Sol stratifié usagé. Une porte fenêtre en pvc ouvre sur une terrasse carrelée sans garde corps, côté courette du rez de chaussée. Un wc non séparé et un lave mains dans cette chambre.

Une seconde chambre au pignon Nord, sur l'impasse (9) :

Plafond et murs peints, sol stratifié. Une fenêtre de deux ouvrants, menuiseries bois avec volets bois dépliant usés donne sur l'impasse.

Deuxième étage :

Un escalier marches de tomettes rouges, nez de marches en bois usagé, donne accès au second étage.

Second étage :

Une troisième chambre (10) :

Plafond en lambris, murs peints, sol stratifié. Une porte en alu verre granité donne sur un balcon côté courrette.

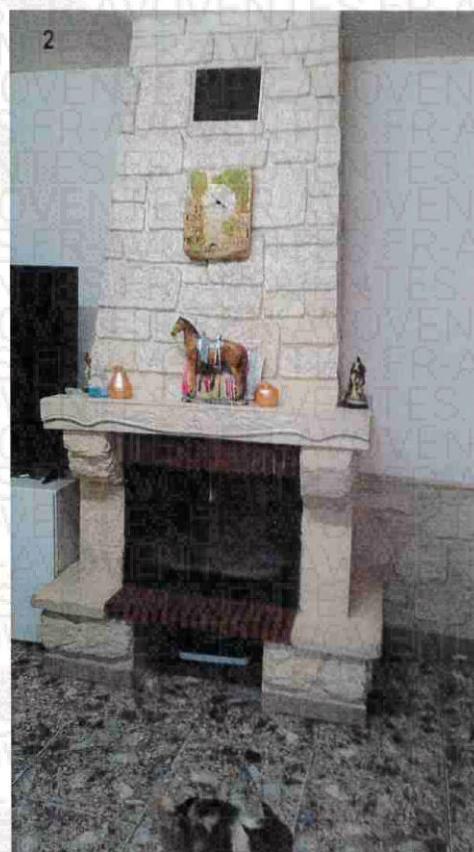
Une quatrième chambre (11) :

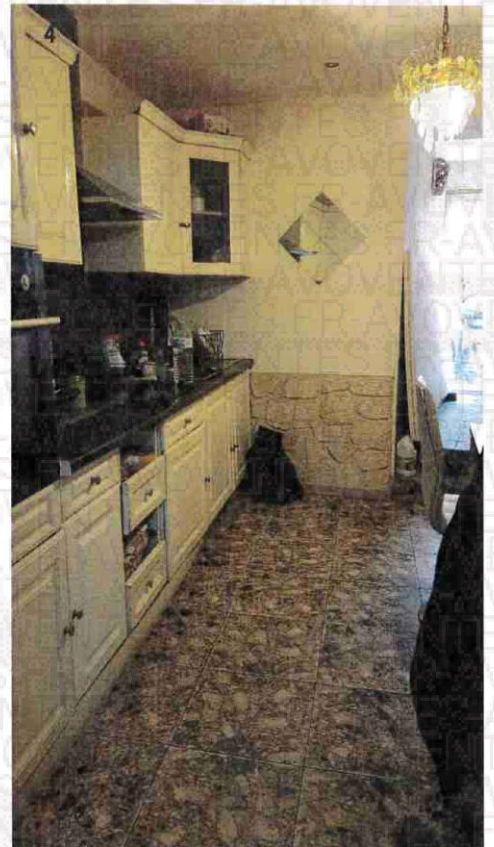
Plafond doublé polystyrène, murs tapissés. Un fenestron sur le pignon côté impasse. Sol stratifié.

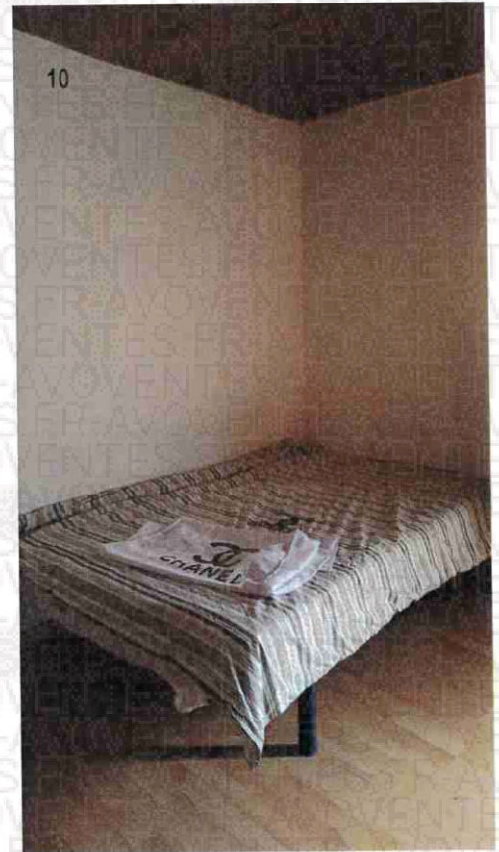
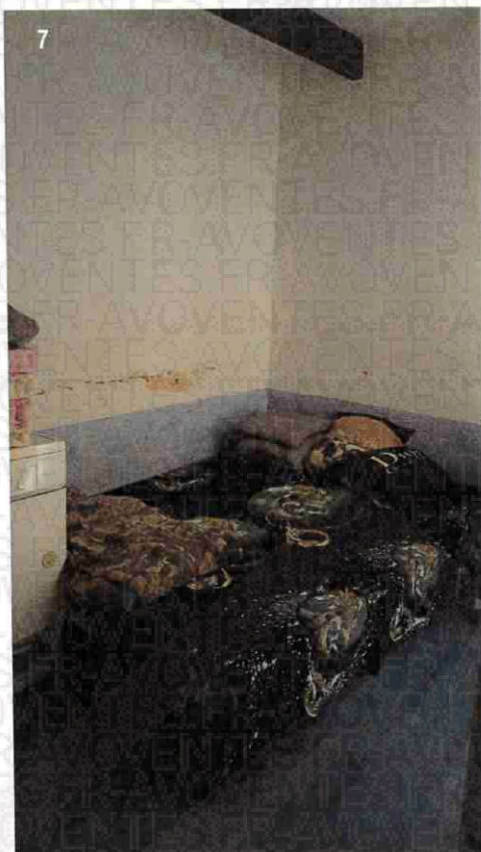
L'escalier marches de tomettes rouges et nez de marches en bois usés, déformés , donne accès au grenier.

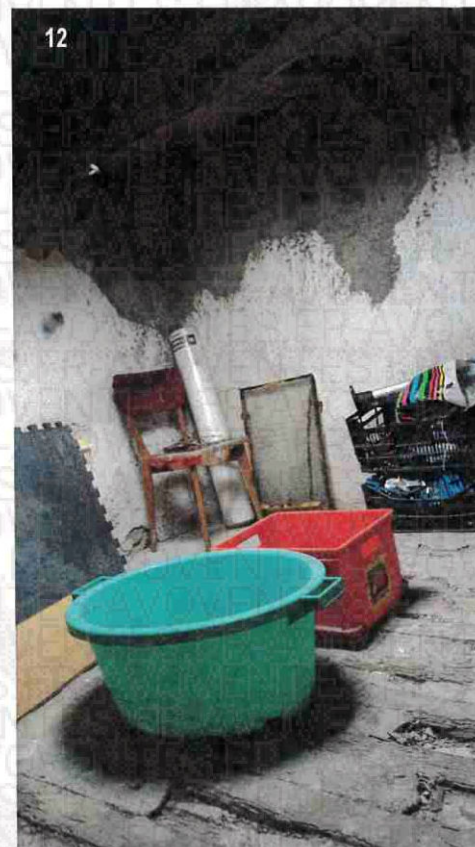
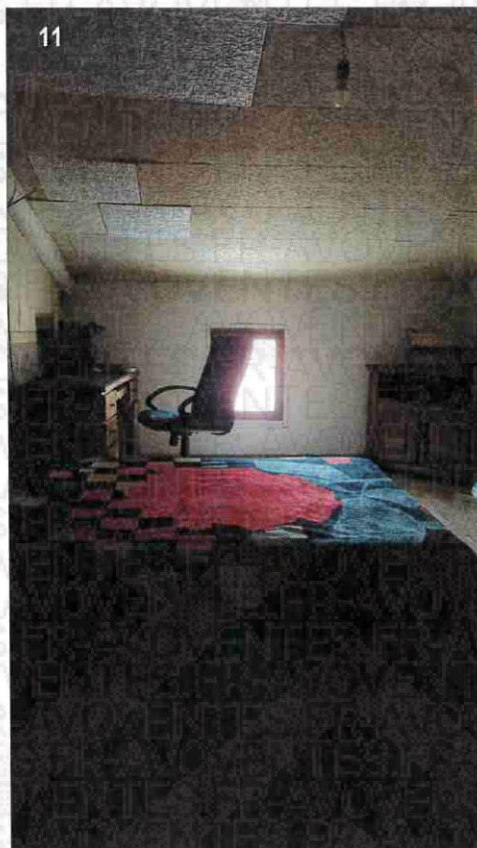
Troisième étage (12) :

Entrée dans ce grenier par une entrée basse obligeant à se plier en deux. Station debout possible que sur une partie de ce grenier. Toit en lambris, murs enduit ciment, sol en plancher brut.









2°) Indication des conditions d'occupation et identité des occupants, et droits dont ils se prévalent :

Cette maison est occupée par AVOVENTES

Et j'ai dressé le présent procès verbal descriptif avec clichés à l'appui au nom de ma requérante, pour servir et valoir ce que de droit .

L.CABON

